



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 15 mars 2018

L'accès au crédit des petites et moyennes entreprises à La Réunion Enquête au troisième trimestre 2017

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie une note sur l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises réunionnaises (TPE) au troisième trimestre 2017. Cette note de deux pages restitue les résultats d'une enquête réalisée, auprès de PME et de TPE locales, concernant leur demande de crédit, la satisfaction éventuelle de celle-ci et les raisons d'une absence de demande.

- Au troisième trimestre 2017, 39 % des PME et 18 % des TPE réunionnaises de l'échantillon constitué par l'IEDOM ont sollicité auprès de leur banque un crédit d'investissement, soit une proportion plus élevée qu'en France hors DOM (respectivement 22 % et 11 %). La demande de crédits de trésorerie est plus faible (24 % des PME et 14 % des TPE), mais reste plus importante qu'en métropole (respectivement 6 % et 7 %).
- Les demandes de crédits de trésorerie des PME locales sont satisfaites à 70 % contre 80 % en France hors DOM. L'écart est plus marqué pour les demandes de crédits d'investissement, qui sont satisfaites à 71 % à La Réunion, contre 95 % en France métropolitaine. Les taux de satisfaction des TPE réunionnaises sont plus faibles tandis que l'écart avec la métropole subsiste : 61 % des demandes de crédits de trésorerie et 57 % des demandes de crédit d'investissement sont satisfaites, contre 67 % et 84 % respectivement en France métropolitaine.
- L'absence de demande de crédits de trésorerie s'explique principalement par la détention de ressources financières suffisantes (citée dans 68 % des cas pour les PME et 49 % pour les TPE) tandis que, pour les crédits d'investissement, c'est l'absence de projet qui est mise en avant par la moitié des PME et TPE concernées.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél. au 02 62 90 71 19